

# Concentration soccer

## Cahier de charges de la Fédération de soccer du Québec

<p>✓ <b>ENCADREMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Entraîneur responsable sur le terrain : minimum DEP</li><li>▪ Entraîneur adjoint ⇨ entraîneur-animateur certifié</li><li>▪ Vingt joueurs au maximum par entraîneur, par séance</li><li>▪ Un entraîneur en possession du brevet de secourisme général et RCR de la Croix Rouge (niveau C) sur place à chaque séance (ou équivalent)</li><li>▪ Existence et diffusion d'un plan d'urgence</li><li>▪ Surveillance avant et après la séance</li><li>▪ Prévenir la Fédération de soccer du Québec de tous les changements de personnel en cours d'année</li></ul>
<p>✓ <b>INSTALLATIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un terrain extérieur à 11 en bon état</li><li>▪ Un gymnase double ⇨ maximum 30 joueurs (+ ou - 30 x 35 mètres)</li></ul>
<p>✓ <b>ADMISSIBILITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les athlètes sont de niveau A et AA (dépendamment de la région) et suivent des cours de niveau secondaire</li><li>▪ Organisation d'un test d'entrée si un nombre trop important de candidats s'inscrivent</li></ul>
<p>✓ <b>DIVERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Primauté de la réussite scolaire sur la poursuite d'objectifs sportifs</li><li>▪ Les athlètes suivent au minimum trois entraînements par semaine</li><li>▪ Rapport annuel d'évaluation</li><li>▪ Horaire (transmis à la FSQ pour le 1<sup>er</sup> octobre)</li><li>▪ Mécanisme local de concertation et de coordination</li></ul>